



Renseignements suite accident

Par **Stephaniw**, le **01/03/2019** à **17:46**

Bonjour, mon mari a eu un accident de la route avec son vehicule qui n'est pas à son nom n'y pas assuré. il n'est pas en tort mais la personne d'en face (un motard) est parti à l'hopital, je pense qu'il a une jambe cassé. Que risque t'il au yeux de la justice du faite de rouler sans assurance, sans carte grise à son nom et sans CT ? Risque t'il de devoir rembourser les soins du motard et sa perte de salaire lié à cet accident ? Je ne pense pas que le motard souhaite porter plainte car il sait car il a vaguement parler de constat amiable. Mais qu'en sera t'il lorsqu'il apprendra que mon mari n'est pas assuré. Peut-il porter plainte ? Merci d'avance.